

RESULTATS DE L'ADMISSION AIDE-SOIGNANTE - MAI 2019
Modalités spécifiques - « PASSERELLES » - Cours partiel

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au DEAS, le jury a délibéré le 13 mai à 9 h 30 et a déclaré admis,

⇒ Sur liste principale, par ordre de mérite :

☞ à AURILLAC :

Madame TEIL	épouse CASTEL	Stéphanie
Madame SAID MCOLO		Thaoubati
Madame LACROIX	épouse LOUBEYRE	Valérie
Madame OBONO BIBANG	épouse THEVENET	Vedette

☞ à MAURIAC :

Madame MANAUD	Amélie
---------------	--------

☞ à MAURS :

Madame ROQUES		Céline
Madame DELERIS		Carole
Madame JOUVE	épouse COURBOU	Sylvie

☞ à SAINT-FLOUR :

Madame GHIRINGHELLI		Amandine
Madame GRAVIERE	épouse SOURJAC	Stéphanie

Le Président du Jury,

M.C. MALBERT